



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUILLET 2020 à 18H30
Salle polyvalente

Présidente de séance : Mme SPORMEYEUR Nathalie, maire

Membres présents : VERONESE Frédéric, FURLAN Rose, LAUBERTEAUX Thierry, SONDAG Valérie, VIGNERON Francine, VIGNET Guy, GOUILLAUD Serge, TANCHOT Frédérique

Membres absents excusés : SUTTER Dominique, LECLERE Daniel, Hervé LASSALAS, IGLESIA Evelyne, RHIM Jean-Paul, TARAL Jean-Claude

Nombre de pouvoirs : 6

Présence : 9 / 15, le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Rose Furlan a été désignée secrétaire de séance

Lors de cette séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes

1 Vote du budget primitif 2020

Le conseil a examiné et voté le budget primitif 2020 qui a recueilli l'avis favorable de la commission des finances réunie le 9 juillet dernier. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	893 034 €	893 034 €
Section d'investissement	341 018,43 €	341 018,43 €
TOTAL DU BUDGET	1 234 052,43 €	1 234 052,43 €

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 0

Mme TANCHOT, Mrs GOUILLAUD et LASSALAS ont voté contre le budget en raison de la nomination de quatre adjoints et de la décision de fixer le montant des indemnités de fonctions à 100 % du montant légal autorisé.

2 Indemnités de fonction des adjoints

Le montant des indemnités fait l'objet de la circulaire n°TERB1830058N du 9 janvier 2019 qui fixe les montants maximaux bruts mensuels, exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027). Le taux est de 19,8 %, ce qui correspond à 770,10 € brut mensuel.

Le conseil décide d'attribuer aux adjoints le taux maximal autorisé.

Les indemnités seront versées rétroactivement à partir de la date d'installation du conseil municipal, c'est-à-dire le 25 mai 2020.

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 0

Pour mener à bien le programme annoncé, le travail de 4 adjoints est nécessaire. Cette décision est renforcée par la constatation d'une gestion qui a besoin d'être fortement améliorée.

Pour réaliser les ambitions de l'équipe, un investissement plus conséquent des adjoints est proposé, avec une présence plus fréquente en mairie. Le travail des adjoints nécessite une réactivité dans la prise en charge des dossiers avec un suivi rigoureux, une disponibilité pour être à l'écoute des citoyens et leur apporter une réponse, un objectif de mettre en place de nouveaux services, une modernisation des outils et des méthodes utilisés en mairie, la complication des dossiers avec le COVID. La situation financière de la commune nécessite d'optimiser de nombreux postes de dépenses. Ce travail important a été réparti entre les adjoints. Le coût d'un 4^{ème} adjoint sera donc vite amorti, garantira un retour à des finances saines et permettra le déploiement d'actions innovantes pour la commune.

3 Proposition d'une liste nominative en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

La commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

Le conseil municipal valide la liste de 24 noms qui sera proposée au Directeur Départemental des Finances Publiques.

4 Divers

Désignation du représentant de la commune à l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle).

La Commune étant membre de cette agence, elle doit être représentée lors de son assemblée générale. Le Conseil charge, à l'unanimité, Monsieur Frédéric VERONESE de cette mission.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19H30.

Le Maire,



Nathalie SPORMEYEUR

